

aspects statistiques

évolution des prix à la consommation 1983-1987

comparaison Genève/Suisse

n° 60

septembre 88

SOMMAIRE	Page
1. Introduction	1
2. Evolution du niveau général des prix à la consommation en Suisse et à Genève	2
3. Facteurs susceptibles d'engendrer des différences d'évolution entre les indices suisse et genevois	3
4. Analyse détaillée des écarts d'évolution	9
5. Cadre économique: quelques éléments d'appréciation	28
6. Cadre statistique et fixation des prix: quelques réflexions	31
Annexe	34



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6 ☎ 87 67 07

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

résumé

Entre décembre 1982 et décembre 1987, soit en cinq ans, le niveau général des prix à la consommation progresse de 10,6 % en Suisse, de 14,6 % dans le canton de Genève, marquant ainsi un écart de 4,0 points.

Une perspective plus large tempère cependant ce phénomène. Ainsi, les indices suisse et genevois ont évolué de concert pendant plusieurs années au cours des deux dernières décennies. En 1979-1982, le renchérissement fut même moins marqué à l'échelon cantonal qu'à l'échelon national.

L'écart constaté durant la période 1983-1987 est l'occasion d'étudier les sources et les raisons de cette situation et de tenter une analyse économique plus globale de l'évolution régionale des prix.

Les loyers contribuent à raison de 1,94 points à l'écart total (4,02 points) observé entre Genève et la Suisse. Leur impact est aussi fort que peu étonnant; la situation du marché genevois du logement, caractérisée par une demande très soutenue qui se heurte à une offre en stagnation, ainsi que les dysfonctionnements bien connus de ce marché, suffisent à motiver cette différence.

Les services publics dont les tarifs sont fixés à l'échelon cantonal (électricité, gaz, transports publics urbains, tarifs hospitaliers, ...) contribuent à raison de 0,64 point à l'écart total. Ces tarifs ne sont pas fixés par un mécanisme de marché et leurs adaptations sont généralement moins fréquentes, mais de plus forte ampleur, que celles des autres prix.

L'habillement et l'alimentation présentent des écarts sensibles; le premier groupe contribue à raison de 0,30 point à l'écart total, le second à raison de 0,75 point. La différence enregistrée pour l'habillement résulte de facteurs d'ordre économique (provenance et types de vêtements achetés à Genève par rapport aux autres régions; changements d'assortiments continuels) et d'ordre statistique (relevés de prix effectués par des enquêteurs professionnels à Genève, enquêtes par voie postale dans d'autres régions). Les produits alimentaires se prêtent mal à cette analyse car leurs prix - surtout ceux des produits frais - varient d'un jour à l'autre et les indices y relatifs sont très dispersés, autant entre les régions qu'entre les canaux de vente (types de commerce).

A quelques exceptions près, tous les services privés renchérissement plus fortement à Genève qu'en moyenne suisse entre fin 1982 et fin 1987. Leur progression est plus régulière que celle des marchandises et des services publics, à l'échelon cantonal aussi bien qu'à l'échelon national.

évolution des prix à la consommation 1983-1987

comparaison Genève-Suisse

1. INTRODUCTION

Depuis 1983, le taux annuel de renchérissement enregistré à Genève dépasse la hausse du niveau général des prix à la consommation observée dans l'ensemble du pays. Ainsi, en cinq ans, les prix progressent de 14,6 % à l'échelon cantonal, de 10,6 % à l'échelon national. Cet écart d'évolution intrigue, inquiète parfois, et le Service cantonal de statistique est souvent interpellé sur cette question.

Ce cahier présente les résultats de l'analyse détaillée de la comparaison de l'évolution des prix entre Genève et la Suisse au cours de la période 1983-1987. Cette étude est replacée dans un contexte historique plus large (1966-1987) et elle intègre aussi des éléments d'appréciation sur le mouvement des prix dans d'autres régions : canton de Bâle-Ville, villes de Berne et Zurich.

Le choix, pour l'analyse détaillée, d'une période courte (cinq ans) caractérisée par un écart relatif sensible permet de mettre en lumière les facteurs susceptibles de creuser cet écart. Une perspective plus large (dix et vingt dernières années) révèle un grand parallélisme dans le mouvement des prix et tempère l'écart de 1983-1987 par celui de sens inverse relevé en 1979-1982.

En dehors des chiffres de l'évolution, ce cahier propose des clés théoriques d'ordres économique et statistique permettant de comprendre pourquoi le renchérissement peut être plus marqué dans une région que dans une autre.

Bien évidemment, cette étude repose sur les fondements et les résultats de l'indice des prix à la consommation. Les bases, méthodes et conventions de cet instrument conditionnent les facteurs statistiques susceptibles d'occasionner des écarts d'évolution entre régions et définissent la portée et les limites des analyses économiques du phénomène.

Nos remerciements ...

vont à l'Office fédéral de la statistique (OFS - Berne), qui nous a fourni les chiffres relatifs à l'évolution des prix en Suisse et dans les trois autres régions calculant leur propre indice et nous a fait bénéficier de son expérience et de ses conseils.

On peut se référer ...

si nécessaire aux cahiers du SCS parus dans la collection "Aspects statistiques" et consacrés à l'évolution des prix : n° 17, février 1981; 29, avril 1982; 37, juin 1983; 41, juillet 1984; 56, juillet 1987.

2. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION EN SUISSE ET A GENEVE

Entre décembre 1982 et décembre 1987, soit en cinq ans, le niveau général du prix à la consommation progresse de 10,6 % en Suisse et de 14,6 % dans le canton de Genève.

L'image est cependant moins contrastée quand on remonte dans le temps (voir tableau 1). Entre septembre 1977 et décembre 1982, le sens de l'écart s'inverse : 24,7 % en Suisse, 22,9 % à Genève. Au cours des quatre années de 1979 à 1982, plus précisément, le renchérissement annuel est moins élevé dans le canton que dans l'ensemble du pays. Durant la période 1966-1977 (de septembre à septembre), on n'enregistre qu'une infime avance de l'indice genevois par rapport au national : 70,2 % contre 68,6 %. En définitive, pour les deux dernières décennies (septembre 1966 - décembre 1987), la progression du niveau général des prix s'inscrit à 132,5 % en Suisse, 139,8 % à Genève. Resté faible pendant plusieurs années, l'écart s'amplifie sensiblement depuis 1983.

Tableau 1

Evolution des prix à la consommation, en Suisse et à Genève, de septembre 1966 à décembre 1987

	Variation de l'Indice, en %		Ecart	
	CH	GE	En points	En % ¹⁾
Sept. 1966 - sept. 1977	68,6	70,2	1,6	0,9
Sept. 1977 - déc. 1982	24,7	22,9	- 1,8	- 1,4
Déc. 1982 - déc. 1987	10,6	14,6	4,0	3,6
Sept. 1966 - déc. 1987	132,5	139,8	7,3	3,1

1) Ecart relatif = $100 \times (\text{Indice genevois} / \text{Indice suisse}) - 100$.

Note : les débuts des périodes choisies correspondent aux changements de base de l'indice, lesquels s'accompagnent de diverses autres modifications touchant aux méthodes, conventions, formules et champ de l'indice, ainsi qu'aux pondérations des postes de dépenses.

3. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES DIFFERENCES D'EVOLUTION ENTRE LES INDICES SUISSE ET GENEVOIS

3.1 Les indices suisse et genevois : quelques notions de base

En Suisse, l'évolution des prix à la consommation est appréciée par l'instrument statistique nommé "indice des prix à la consommation", lequel a pour objectif de mesurer l'évolution au cours du temps des prix d'un ensemble de biens et services représentatifs de la consommation des ménages de salariés, en quantités constantes et à qualité équivalente. Il s'agit de mesurer - dans l'idéal - les variations "pures" de prix, sans prendre en compte ni les modifications survenant dans les habitudes des ménages en matière de consommation, ni celles touchant la qualité des biens et services.

Dans la réalité, bien entendu, les habitudes de consommation des ménages évoluent; au fur et à mesure que les revenus réels augmentent, la part prise par les biens et services de première nécessité (alimentation, habillement, chauffage, ...) dans l'ensemble des dépenses tend à diminuer, alors que progresse celle des assurances, des transports et des loisirs, par exemple. De nouveaux produits, inconnus auparavant, apparaissent sur le marché (exemples : magnétoscopes, disques compacts).

Par conséquent, il convient d'adapter périodiquement l'indice à ces changements. Le principal ajustement consiste à revoir la pondération des postes de dépenses en fonction de l'évolution de la structure des dépenses des ménages. Dans la mesure où les nouveaux produits apparaissant sur le marché ne peuvent pas entrer dans un poste de dépenses déjà défini, le champ¹⁾ de l'indice est élargi pour les y inclure. Le cas échéant, certaines formules de calcul sont changées, des conventions de gestion sont revues, de nouvelles méthodes sont introduites. L'indice actuel a pour base décembre 1982, les bases précédentes sont : septembre 1977, septembre 1966, août 1939 et juin 1914. Pour les indices récents, la révision, complète ou partielle, a précédé de peu le changement de base; la révision de l'indice de base 1939 a été interrompue, elle s'est achevée en 1950; quant à l'indice de base 1914, il n'a pas été calculé régulièrement depuis 1914, mais le début de la série a été estimé.

L'indice suisse des prix à la consommation et les indices régionaux - dont l'indice genevois - sont calculés selon les mêmes méthodes, formules et conventions, ainsi qu'avec la même pondération des postes de dépenses; l'indice genevois prend en compte, par définition, les prix observés dans le canton, alors que l'indice suisse intègre les prix relevés dans l'ensemble du pays, ceux de Genève entrant pour 10 % dans son calcul²⁾. Des indices régionaux sont aussi calculés pour le canton de Bâle-Ville et les villes de Berne et Zurich³⁾; leurs résultats sont formellement comparables à ceux des indices suisse et genevois. Cette comparaison permet de connaître les différences d'évolution des prix, mais non les écarts de niveaux de prix entre régions.

-
- 1) Ensemble des biens et services dont les prix entrent dans le calcul de l'indice.
 - 2) Les loyers entrent dans l'indice suisse en fonction de la part que représente le parc de logements considéré dans le parc suisse.
 - 3) Leurs pondérations dans l'indice suisse sont respectivement de 10 %, 10 % et 20 %.

LE SCHEMA DE CONSOMMATION

Le schéma de consommation définit les biens et services dont les prix entrent dans le calcul de l'indice ainsi que l'importance relative (la pondération) de chacun d'eux dans ce calcul. Il est construit selon une structure hiérarchisée dans laquelle les biens et services de même nature sont regroupés.

Exemple		Pondération en %
(a) Groupe de dépenses	Alimentation	21,000
(b) Sous-groupe de dépenses	Lait et produits laitiers	3,924
(c) Sous-groupe inclus dans (b)	Lait	1,245
(d) Poste de dépenses	Lait entier en emballage	0,374
(e) Variétés	Lait entier pasteurisé 1 L Lait entier upérisé UHT 1/4 L Lait entier upérisé UHT 1/2 L Lait entier upérisé UHT 1 L Lait entier, emballages d'autre contenance	

Au même niveau que "lait entier en emballage" (d) et dans le sous-groupe "lait" (c), on trouve aussi : lait "drink", autre lait en emballage, lait en vrac. Au niveau de "lait" (c) et dans le sous-groupe "lait et produits laitiers" (b), on trouve le beurre, le fromage, la crème et les autres produits laitiers. Au niveau de "lait et produits laitiers" (b), dans le groupe "alimentation", on trouve les oeufs, la viande, le poisson, les huiles et graisses, les produits à base de céréales, les pommes de terre, les légumes, les fruits, les conserves,, et les repas pris au restaurant.

Le poste de dépenses est la plus petite position ayant une pondération; les variétés, non pondérées, affinent encore cette structure hiérarchisée. Lorsqu'il y a un sens, a priori, à calculer un prix moyen au sein d'une variété, celle-ci est qualifiée d'homogène.

Pour chaque position pondérée (poste, sous-groupe, groupe), il est possible de calculer un indice des prix. Au sein du groupe "alimentation", par exemple, on peut ainsi comparer le renchérissement du pain avec celui de la viande et estimer la contribution de chacun d'eux au renchérissement du groupe. Cette décomposition permet de calculer des sous-indices "à la demande". En prenant par exemple le mazout (groupe "chauffage et éclairage") et l'essence (groupe "transports et communications"), on peut construire l'indice des produits pétroliers.

3.2 Facteurs d'ordre statistique

En vertu de la comparabilité formelle des indices national et régionaux, les facteurs d'ordre statistique susceptibles d'induire une différence d'évolution entre ces indices sont limités, en nombre et en impact. Quatre facteurs peuvent être relevés :

- a) Les méthodes d'enquête, c'est-à-dire d'observation des prix, sont légèrement différentes. A Genève, la plupart des prix sont observés par des enquêteurs, qui sont des fonctionnaires spécialisés. A Zurich et Bâle-Ville, une grande partie des prix est relevée de cette manière. Dans le reste du pays, les enquêtes par voie postale sont plus répandues. Pour des relevés de prix particulièrement délicats (exemple : articles de l'habillement, influencés par la mode), les données fournies par des enquêteurs en collaboration avec les commerçants ou chefs de rayon sont probablement de meilleure qualité que celles fournies sur un questionnaire par les magasins.
- b) Des fluctuations d'échantillonnage résultent de choix inévitablement différents de points de vente, de dates d'observation et d'articles dont les prix sont relevés; de plus, ces articles constituent un échantillon extrêmement restreint de la multitude des biens et services qui sont offerts sur le marché. Toutefois, les effets de ces fluctuations tendent à s'annuler sur une longue période.

Parmi les différences de choix des articles, certaines sont aléatoires (lessive X ou Y), d'autres sont volontaires. Ainsi, à Genève, les prix d'articles de luxe (champagne, dont champagne de haut de gamme; cigares chers; belle vaisselle; ...) sont aussi pris en compte dans l'indice, ce qui est d'ailleurs entièrement justifié par la consommation qui en est faite.

- c) Il existe une différence de nature entre l'indice suisse, qui est une moyenne d'indices régionaux, et chacun de ceux-ci, qui n'est qu'un élément de cette moyenne. Si l'indice suisse est, statistiquement, plus précis que les indices régionaux car il tient compte d'un plus large échantillon de biens et services, il est, à l'échelon régional, moins pertinent puisqu'il élimine ou amortit toute particularité locale.
- d) Dans l'indice de base décembre 1982 = 100, pour chaque article, le prix de la période courante est comparé avec celui de la période de base (décembre 1982), ce qui rend celui-ci particulièrement important. Dans certains cas, souvent en raison de décalages temporels dans le mouvement des prix, le prix de base est sensiblement différent à Genève de la moyenne suisse. S'il est plus bas, il suffit alors que le prix de l'article en question, rattrapant son retard, se rapproche du prix suisse moyen pour qu'un écart d'évolution apparaisse. L'évolution ainsi enregistrée correspond bien à la réalité, mais elle n'aurait pas émergé si l'on n'avait pas procédé à un changement de base à ce moment-là.

ASSORTIMENTS SUISSE ET GENEVOIS

Le schéma de consommation, pondérations y comprises, est commun aux indices suisse et régionaux, ce qui assure leur comparabilité. Mais on ne relève cependant pas exactement les prix des mêmes articles dans toutes les régions. L'objectif de l'indice étant de mesurer l'évolution des prix dans un espace économique, le choix des articles dont les prix seront relevés s'effectue selon le critère de représentativité au sein de cet espace. Pour le poste "vin blanc du pays", par exemple, on choisit à Genève les vins les plus couramment demandés, en l'espèce, les vins blancs romands; en Suisse septentrionale, l'utilisation du même critère conduit à sélectionner surtout des vins de cette région. Par conséquent, les indices régionaux ne suivent pas exactement l'évolution des mêmes articles et les relevés ne permettent pas la comparaison des niveaux de prix entre régions à un moment donné.

L'indice ne peut pas satisfaire à deux objectifs partiellement contradictoires: ou il mesure l'évolution des prix dans une région et l'on choisit les articles couramment consommés dans celle-ci et dont l'offre est stable dans le temps, ou il doit permettre de comparer des niveaux de prix entre régions et l'on choisit des articles dont les prix peuvent être relevés partout, sans se préoccuper prioritairement de la part de marché qu'ils représentent. L'exigence porte essentiellement sur la comparabilité: temporelle dans le premier cas, spatiale dans le second.

En Suisse, le choix a été fait de manière nette: les indices appartiennent au premier type et, bien que le schéma de consommation soit le même pour toutes, les assortiments réels varient de région à région.

LES CHANGEMENTS D'ASSORTIMENT ET LES CHANGEMENTS DE QUALITE

En raison des objectifs de l'indice, l'idéal serait de pouvoir suivre l'évolution des mêmes articles (dans les mêmes commerces) entre deux révisions, c'est-à-dire au cours d'une période de plusieurs années. La disparition d'articles et la fermeture de certains commerces contraignent cependant les statisticiens à effectuer des remplacements afin de maintenir un nombre suffisant de relevés de prix. Lors de chaque remplacement se pose la question suivante: le prix du nouvel article doit-il être enchaîné à celui de l'ancien ou faut-il interrompre l'ancienne série de prix et en commencer une nouvelle?

Exemples:

- (a) la boîte de thon de 250 g vendue chez L** passe à 200 g, qualité identique;
- (b) chez A**, la paire de mocassins, style "college" et référence X-20-14 disparaît des rayons, le magasin propose maintenant une paire de même style et de qualité identique, fabriquée par un autre producteur;
- (c) à la C**, le tube de pâte dentifrice de 80 g disparaît des rayons; on y trouve par contre un nouveau tube contenant 50 g de dentifrice-gel;
- (d) chez S**, le téléviseur mono P** référence V12 est remplacé par un modèle V13 stéréo avec télécommande.

Les critères sur lesquels se fonde la décision de répercuter ou non sur l'indice la variation de prix lors d'un remplacement d'article sont les suivants :

- si l'article de remplacement a la même utilité pour l'acheteur (pas de changement de qualité), la variation de prix est répercutée sur l'indice;
- au cas où le consommateur est contraint d'acheter l'article de remplacement, car il n'y a pas d'autre choix, la variation est répercutée même en présence d'un changement de qualité (pour peu que celui-ci soit compris dans des limites acceptables).

L'application de ces critères mène aux décisions suivantes pour les exemples susmentionnés :

- (a) variation de prix répercutée, celui-ci étant calculé aux 100 g;
- (b) utilité et qualité identiques, variation répercutée;
- (c) les producteurs masquent parfois une augmentation de prix sous un changement de conditionnement et des modifications mineures portant sur la composition du produit; dans cet exemple, la variation de prix serait sans doute répercutée s'il n'était pas possible de trouver dans le même commerce un dentifrice plus proche de la pâte précédente;
- d) stéréo et télécommande en plus augmentent sensiblement l'utilité du produit; il faudrait une très forte contrainte (disparition de tous les téléviseurs mono sans télécommande des rayons de ce magasin) pour répercuter la variation de prix sur l'indice.

Ces quelques exemples montrent que l'élaboration de l'indice nécessite beaucoup d'attention lors des relevés de prix, lesquels conditionnent, plus que les autres opérations, la qualité et la fiabilité de cet instrument. Il importe, dans les cas de remplacement d'article, d'utiliser avec constance les mêmes critères de décision, fondés sur les objectifs de l'opération.

Bien que le choix, pour un article donné, soit extrême : répercussion complète ou nulle, la multitude d'observations de prix diminue cependant grandement le risque d'arbitraire.

3.3 Facteurs d'ordre économique

- a) Pour certains biens et services, les prix ne sont pas fixés sur un marché, c'est-à-dire selon la loi de l'offre et de la demande, mais par les **pouvoirs publics** ou par concertation : il s'agit de prix administrés. C'est le cas, notamment, pour les produits agricoles, le gaz et l'électricité, les services postaux et téléphoniques, les transports publics, les assurances RC pour les véhicules, les tarifs hospitaliers, les concessions radio et TV, dans une large mesure les tarifs médicaux et médico-dentaires. C'est aussi le cas, de manière encore plus directe, pour l'impôt de circulation.

Notons que les pouvoirs publics ont encore un autre moyen d'influer sur les prix : les impôts indirects et les subventions. Le renchérissement des cigarettes intervenu en 1984 et 1985, par exemple, découle de l'adaptation des taxes sur le tabac. Le prix déterminant pour l'indice étant celui payé par le consommateur, il n'est ni possible, ni utile, ni sensé de décomposer sa variation totale en variation "économique" et variation "fiscale". En effet, le mécanisme de répercussion de l'impôt indirect sur le prix du marché est plus complexe qu'une simple addition; une situation de concurrence aiguë entraînera peut-être certains producteurs à comprimer leur marge bénéficiaire; dans la situation inverse, l'impôt supplémentaire pourra être répercuté très ... largement sur le prix de vente.

Les ajustements de tarifs publics sont généralement moins fréquents, mais d'ampleur plus marquée que les variations de prix déterminées par le marché. Lors de telles adaptations, les indices régionaux évoluent de manière plus vive, c'est-à-dire moins souvent mais plus fortement, que l'indice national, dont le comportement est rendu plus lisse par sa nature de moyenne.

- b) Pour certains biens et services, le marché n'est pas unifié à l'échelon national en raison de modes d'organisation différents; c'est le cas notamment pour le logement. Les loyers sont sans doute plus bas au Locle, et les appartements plus faciles à trouver, mais il n'est pas vraiment envisageable d'habiter Le Locle et de travailler à Genève.

Les habitudes de consommation diffèrent aussi entre les régions. En Suisse orientale, le vin blanc étranger est plus souvent autrichien qu'en Suisse romande, par exemple. Diffèrent aussi les modes d'approvisionnement : ainsi, à Genève, les oeufs étrangers proviennent en grande partie de Haute-Savoie (régime des zones), ce qui n'est pas le cas en Suisse orientale.

- c) Sur les marchés où règne une forte concurrence, particulièrement dans les agglomérations, les retournements et les inflexions des mouvements des prix peuvent être momentanément retardés en cas de hausse ou accélérés en cas de baisse.

Dans la plupart des cas, particulièrement pour les facteurs économiques, les écarts d'évolution occasionnés par ces facteurs se compensent au cours du temps. Certaines situations néanmoins peuvent s'ancrer plus profondément dans la durée : quand l'augmentation des loyers sera-t-elle moins forte à Genève qu'en Suisse ? Dans le cas des tarifs publics, des différences d'optique politique peuvent amplifier les écarts : tel canton va-t-il ou non adopter une politique tarifaire des transports publics urbains de nature à concurrencer les avantages du trafic privé ?

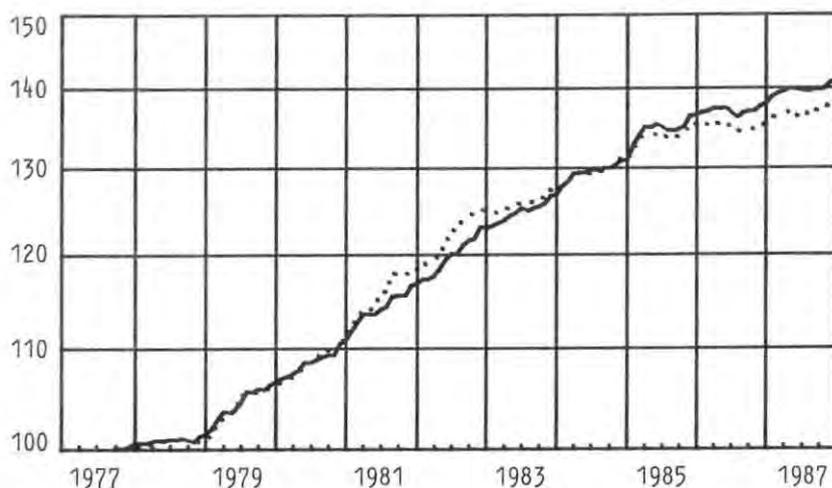
4. ANALYSE DETAILLÉE DES ECARTS D'EVOLUTION

4.1 Période 1977-1987 (voir tableau 2, p. 10)

Les deux périodes 1977-1982 et 1983-1987 se caractérisent par l'opposition du signe de l'écart général entre Genève et la Suisse; entre septembre 1977 et décembre 1982, en effet, le niveau général des prix ne progresse "que" de 22,9 % à l'échelon cantonal, contre 24,2 % à l'échelon national. Au cours de cette période, le renchérissement est plus fort en Suisse pour la plupart des groupes de dépenses et des genres de biens; seuls l'habillement, le chauffage et l'éclairage, en tant que groupes, et les services publics, en tant que genre, font exception. Entre décembre 1982 et décembre 1987, en revanche, l'uniformité est de règle pour les groupes et les genres : la progression des prix est plus marquée à Genève qu'en Suisse.

Graphique 1

Evolution¹⁾ des prix à la consommation, à Genève et en Suisse, de septembre 1977 à décembre 1987



1) Indice des prix à la consommation (septembre 1977 = 100)
Ordonnée logarithmique

4.2 Période 1983-1987 en Suisse et dans les régions pour lesquelles l'indice est calculé (voir tableau 3)

L'analyse des écarts (par groupe de dépenses) entre les régions amplifie l'impression de "fossé" entre Genève et le reste de la Suisse. A l'exception de l'habillement, qui a renchéri aussi fortement à Zurich qu'à Genève, les indices genevois se démarquent sensiblement des autres, particulièrement pour le loyer. On ne peut donc pas considérer que l'écart GE/CH participe d'un processus séparant les grandes villes des zones moins urbanisées. Par manque d'informations sur l'évolution des prix dans les autres cantons romands, on ne peut non plus imaginer - dans ce domaine - une influence étrange de la "barrière des röstis". Reste la particularité genevoise - Sonderfall Genf - , bonne à tout faire psychosocio-économique. Mais il faut interrompre ici l'immersion dans le rêve pour plonger dans les chiffres!

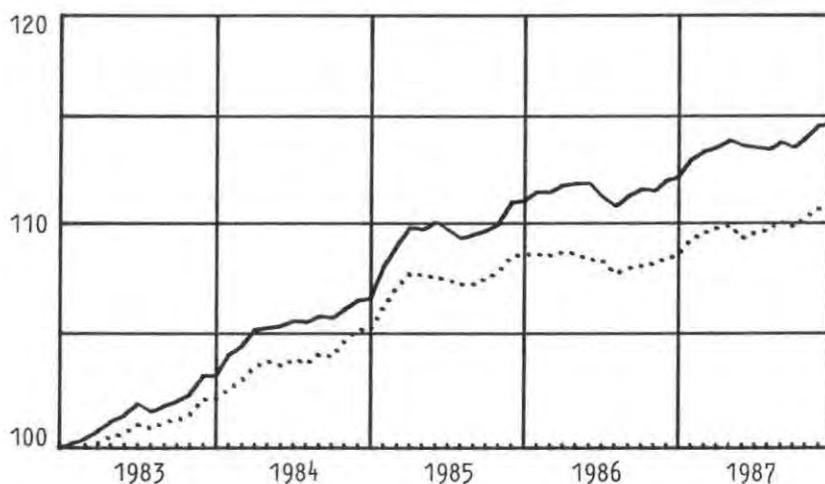
Tableau 2

Evolution des prix à la consommation, en Suisse et à Genève, de septembre 1977 à décembre 1987, en %

	Suisse			Genève		
	Sept 77- déc 82	Déc 82- déc 87	Sept 77- déc 87	Sept 77- déc 82	Déc 82- déc 87	Sept 77- déc 87
Indice général	24,7	10,6	37,9	22,9	14,6	40,9
Selon le groupe de dépenses						
Alimentation	35,5	12,0	51,8	32,0	15,6	52,6
Boissons et tabac	22,4	8,7	33,1	21,5	10,8	34,6
Habillement	16,4	15,5	34,5	18,8	19,8	42,3
Loyer	20,5	16,1	39,9	16,3	26,9	47,5
Chauffage et éclairage	72,9	- 31,4	18,5	75,3	- 26,4	29,0
Aménagement et entretien du logement	16,4	10,2	28,3	15,7	11,2	28,7
Transports et communications	14,7	4,6	19,9	13,1	5,6	19,5
Santé et soins personnels	22,8	16,5	43,1	21,3	17,2	42,1
Instruction et loisirs	22,6	16,5	42,9	22,0	19,2	45,5
Selon le genre de biens						
Marchandises	26,3	3,7	30,9	24,9	5,9	32,3
non durables	31,3	3,2	35,5	29,6	5,7	36,9
durables	5,7	6,2	12,3	5,5	7,3	13,3
Services	23,0	17,7	44,7	20,8	23,6	49,3
privés	24,2	18,3	47,0	21,3	23,6	50,0
publics	14,7	13,9	30,7	17,5	23,3	45,0
Selon l'origine des biens						
Indigènes	23,0	15,3	41,8	21,5	20,0	45,8
Importés	29,6	- 0,5	28,9	27,2	1,8	29,4

Graphique 2

Evolution¹⁾ des prix à la consommation, à Genève et en Suisse, de décembre 1982 à décembre 1987



1) Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100)
Ordonnée logarithmique

Tableau 3

Evolution des prix à la consommation de décembre 1982 à décembre 1987, par région et selon le groupe de dépenses, en %

	Suisse	Canton de ...		Ville de ...	
		Genève	Bâle-Ville	Zürich	Berne
Indice général	10,6	14,6	10,5	9,9	10,0
Alimentation	12,0	15,6	12,1	12,2	12,9
Boissons et tabac	8,7	10,8	8,3	9,5	7,1
Habillement	15,5	19,8	11,5	19,8	13,6
Loyer	16,1	26,9	17,1	12,1	12,6
Chauffage et éclairage	- 31,4	- 26,4	- 29,4	- 35,6	- 29,4
Aménagement et entretien du logement	10,2	11,2	9,7	10,4	10,0
Transports et communications	4,6	5,6	5,0	4,8	5,3
Santé et soins personnels	16,5	17,2	14,8	15,2	15,4
Instruction et loisirs	16,5	19,2	16,7	15,7	16,5

Tableau 4

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,02
Selon le groupe de dépenses						
Alimentation	21,000	112,0	115,6	3,6	3,2	0,75
Boissons et tabac	5,000	108,7	110,8	2,1	1,9	0,10
Habillement	7,000	115,5	119,8	4,3	3,7	0,30
Loyer	18,000	116,1	126,9	10,8	9,3	1,94
Chauffage et éclairage	5,000	68,6	73,6	5,0	7,3	0,25
Aménagement et entre- tien du logement	6,000	110,2	111,2	1,0	0,9	0,06
Transports et communications	14,000	104,6	105,6	1,0	1,0	0,14
Santé et soins personnels	8,000	116,5	117,2	0,7	0,6	0,05
Instruction et loisirs	16,000	116,5	119,2	2,7	2,3	0,43
Selon le genre de biens						
Marchandises	50,784	103,7	105,9	2,2	2,1	1,14
non durables	42,627	103,2	105,7	2,5	2,4	1,05
durables	8,157	106,2	107,3	1,1	1,0	0,09
Services	49,216	117,7	123,6	5,9	5,0	2,88
privés	42,413	118,3	123,6	5,3	4,5	2,24
publics	6,803	113,9	123,3	9,4	8,3	0,64
Selon l'origine des biens						
Indigènes	70,388	115,3	120,0	4,7	4,1	3,34
Importés	29,612	99,5	101,8	2,3	2,3	0,68

1) Différence = Indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{Indice genevois} / \text{Indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

4.3 Période 1983-1987 : analyse détaillée par groupe de dépenses

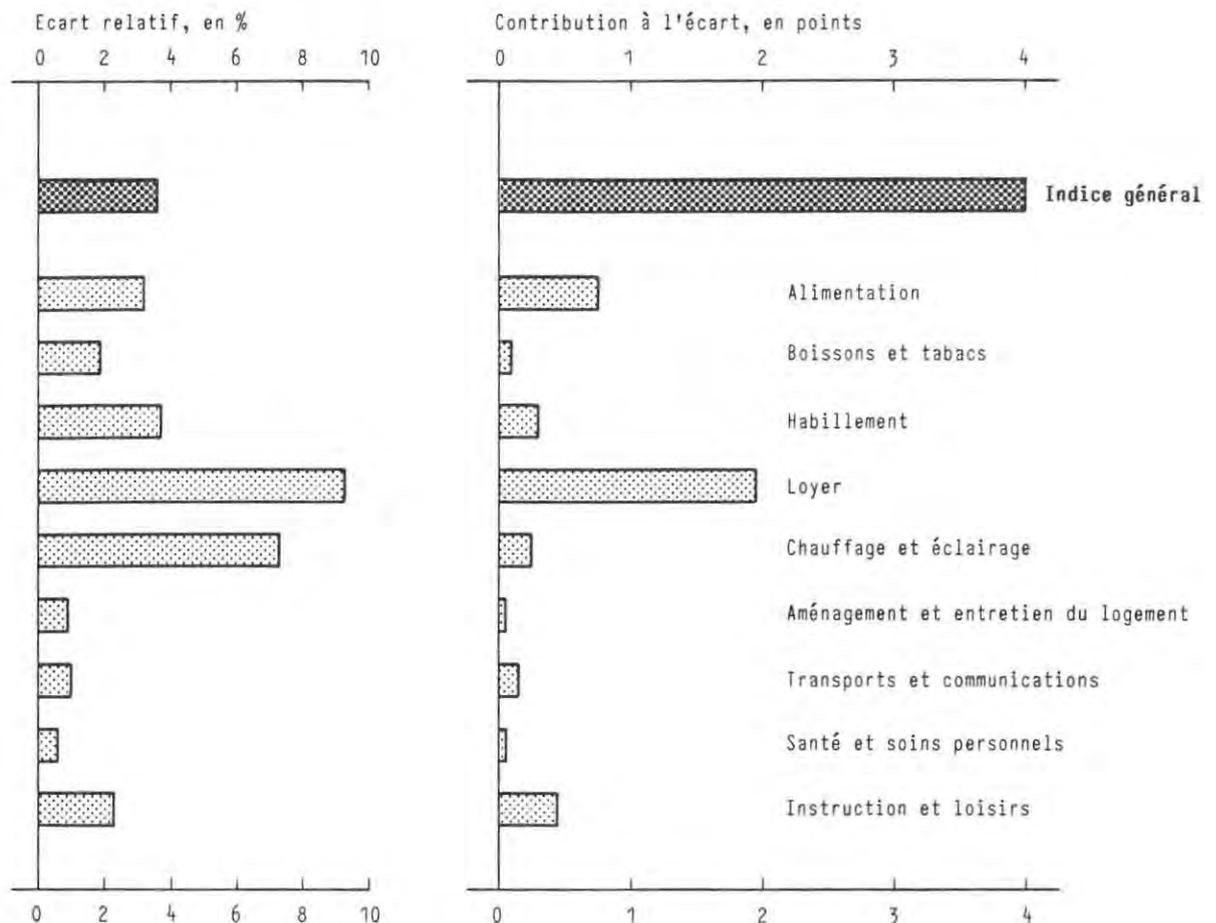
Un regard rapide sur les chiffres du tableau 4 permet de repérer les groupes de dépenses pour lesquels l'indice genevois s'écarte sensiblement de l'indice suisse :

- les loyers viennent en tête par leurs différences absolue et relative ainsi que par leur contribution à l'écart général; toutes choses égales par ailleurs, l'écart d'évolution des loyers entraînerait une différence de 1,94 point entre les deux indices généraux;
- les groupes "chauffage et éclairage" et "habillement" sont marqués par des écarts assez importants, mais leur pondération n'est pas assez forte pour que la différence totale en subisse fortement l'impact;
- l'écart de l'alimentation est d'ampleur moyenne, mais le poids de ce groupe dans l'indice rend sa contribution assez forte.

Selon le genre de biens, notons que les services présentent des écarts beaucoup plus affirmés que les marchandises; ils contribuent à raison de 2,88 points à l'écart général (4,02 points).

Graphique 3

Evolution des prix à la consommation de décembre 1982 à décembre 1987
Ecart entre l'indice suisse et l'indice genevois



Alimentation

Ce groupe contribue à raison de 0,75 point à l'écart total; ses différences absolue et relative sont inférieures à celles de l'indice général, mais la pondération importante de ce groupe induit une contribution très nette, supérieure à celle de tous les autres, à l'exception du loyer.

Pour beaucoup de produits alimentaires, les prix fluctuent constamment, ce qui rend particulièrement difficiles l'observation et la mesure de leur évolution. Les raisons de cet état de fait sont diverses :

- les prix varient en raison de facteurs saisonniers qui influent sur l'offre; cela s'observe surtout pour les fruits et légumes;
- les prix varient en fonction d'arrivages, ou de conditions d'approvisionnement particulières; c'est le cas notamment pour le poisson frais;
- le prix dépend d'un cours mondial qui fluctue - parfois violemment - en fonction des récoltes; le café en grains en est le meilleur exemple.

ECARTS ABSOLU, RELATIF ET CONTRIBUTION A L'ECART

Les écarts d'évolution entre les indices suisse et genevois sont mesurés dans cette étude selon trois optiques.

L'**écart absolu**, exprimé en point, est la différence, calculée par soustraction, entre l'indice genevois et l'indice suisse. Ainsi, l'écart global se fixe à 4,0 points en décembre 1987 sur base décembre 1982 = 100; pour l'alimentation, il s'établit à 3,6 points, pour le loyer à 10,8 points.

L'**écart relatif** résulte du quotient entre l'indice genevois et l'indice suisse; cet écart est la différence relative, exprimée en pour cent. L'écart relatif global se fixe à 3,6 % ¹⁾ pour la période 1983-1987; pour l'alimentation, il s'établit à 3,2 %, pour le loyer à 9,3 %. L'écart relatif apporte une information complémentaire intéressante lorsque l'indice du groupe ou du poste de dépenses considéré s'écarte beaucoup de l'indice général.

La **contribution à l'écart**, exprimée en points, est le produit entre l'écart absolu et la pondération de la rubrique considérée. Au niveau de l'indice général, elle est égale, par définition, à l'écart absolu (4,0 points); pour l'alimentation, elle se fixe à 0,75 point, pour le loyer à 1,94 point. La somme des contributions de chaque poste est égale à l'écart absolu, ce qui permet de décomposer celui-ci en ses composantes. Une contribution peut être de signe positif ou négatif. Par conséquent, il est abusif de dire que les loyers expliquent 48,5 % ²⁾ de l'écart entre les deux indices généraux; à l'absurde, ils pourraient ainsi "expliquer 200 % de l'écart". Par contre, on peut affirmer que les loyers contribuent à raison de 1,94 point à l'écart général de 4,02 points, en se rappelant que d'autres contributions peuvent être négatives.

1) $\text{Indice genevois} / \text{Indice suisse} = 114,6 / 110,6 = 1,036;$

$1,036 - 1 = 0,036$, soit + 3,6 %.

2) $1,94 / 4,00 = 0,485$, soit 48,5 %.

Pour les fruits, les légumes et le poisson frais, les variations de prix sont telles d'un relevé mensuel à l'autre que la comparaison du glissement de l'indice de décembre 1982 à décembre 1987 pourrait ne pas avoir grand sens dans l'optique d'une analyse économique. De plus, le mois de décembre n'est certainement pas le meilleur pour étudier les prix des fruits et légumes. Il n'en reste pas moins que leur impact "mathématique" se fait sentir sur l'écart général (voir tableau 5).

Afin de mieux saisir le renchérissement de ces produits, il faut utiliser la variation annuelle moyenne, qui est le rapport entre l'indice moyen d'une année (moyenne des douze indices mensuels) et celui de l'année précédente. L'utilisation de cet indicateur, plus pertinent, ne change cependant pas grand chose aux conclusions : les prix de l'alimentation progressent plus fortement à Genève qu'en moyenne suisse durant la période considérée.

Tableau 5

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, groupe "alimentation"

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Alimentation	21,000	112,0	115,6	3,6	3,2	0,750
dont oeufs	0,361	112,2	121,6	9,4	8,4	0,034
viande de veau	0,284	118,3	123,5	5,2	4,4	0,015
viande de porc	1,480	114,7	110,7	- 4,0	- 3,5	- 0,060
poisson frais	0,124	122,7	134,2	11,5	9,4	0,014
produits à base de céréales	2,491	113,7	119,5	5,8	5,1	0,144
pommes de terre	0,223	105,0	121,1	16,1	15,3	0,036
légumes	1,309	119,9	124,3	4,4	3,7	0,058
fruits	1,449	106,2	130,7	24,5	23,1	0,354
repas pris au restaurant	3,771	118,5	121,8	3,3	2,8	0,123

1) Différence = indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{Indice genevois} / \text{Indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

Le pain et les oeufs se trouvent à peu près dans la même situation : écart d'évolution positif; prix moyens genevois supérieurs à la moyenne suisse en décembre 1987 comme en 1982, et accroissement de la différence. Pour les oeufs étrangers, un effet de base se fait sentir : leur prix était relativement bas en décembre 1982.

A fin 1987, le prix moyen enregistré pour le pain mi-blanc à Genève est de 1,21 F pour 250 gr, 1,88 F pour 500 gr et 3,34 F pour 1 kg; la moyenne suisse se fixe respectivement à 1,06 F, 1,75 F et 2,89 F. L'écart entre Genève et les trois autres villes (Bâle, Berne et Zurich) est tout aussi marqué, celles-ci étant très proches de la moyenne nationale.

Quant aux oeufs, le mode d'approvisionnement joue certainement un rôle : la plus grande part des oeufs étrangers vendus à Genève proviennent de Haute-Savoie (zone franche) et sont d'une qualité plus proche de celle des oeufs indigènes que ne le sont les oeufs étrangers vendus dans le reste du pays. Cette situation peut affecter aussi bien le niveau que l'évolution de leur prix.

Pour la viande, les écarts de niveau de prix entre Genève et la moyenne nationale sont très faibles, ce qui est normal, les prix de gros étant contrôlés par l'exécutif fédéral dans le cadre de sa politique agricole. Les écarts d'évolution - de sens opposé - observés pour le veau et le porc tiennent plutôt à l'échantillonnage des points de vente. Les autres indices régionaux ne sont pas plus proches de la moyenne suisse que l'indice genevois.

L'écart observé pour les pommes de terre résulte d'un effet de base marqué : leur prix était particulièrement bas en décembre 1982. A fin 1987, les pommes de terre sont moins chères à Genève (1,04 F/kg) qu'en moyenne suisse (1,20 F/kg).

Pour le poisson frais, la différence est assez forte, aussi bien en termes de glissement qu'en termes de variation annuelle moyenne; par ailleurs, les prix sont très volatils. On peut supposer que la demande par habitant est plus soutenue à Genève qu'en Suisse orientale et l'imaginer plus variée, mais l'assortiment suisse est malgré tout assez riche pour que cette explication n'ait qu'une portée limitée. Il est aussi possible que le poisson consommé à Genève provienne surtout de France, alors que les pays du Nord de l'Europe sont des fournisseurs importants pour la Suisse prise dans son ensemble.

L'écart observé pour les légumes et - surtout - les fruits résulte du caractère saisonnier de ces produits et des fluctuations continuelles que leurs prix subissent, non seulement d'un mois à l'autre, mais aussi d'un jour à l'autre. Des écarts de même amplitude existent entre la moyenne suisse et les trois autres indices régionaux, ainsi qu'entre les divers canaux de vente (types de commerce) dans une même région.

A Genève, la concurrence est particulièrement forte en raison de la proximité de la France et de la différence de niveau des prix entre les deux pays. Cette situation a un effet modérateur sur les prix pratiqués dans le canton.

La mesure de l'évolution des prix des produits saisonniers, particulièrement de ceux qui fluctuent constamment et violemment, pose des problèmes techniques complexes aux statisticiens. L'indice de base décembre 1982 = 100 marque un progrès sensible par rapport au précédent (septembre 1977 = 100), mais les résultats qu'il fournit sur ces produits restent cependant difficiles à bien interpréter. On peut presque aller jusqu'à dire que comparer les prix des produits frais revient à chercher une cohérence au mouvement de deux coquilles de noix flottant sur une mer agitée.

Notons encore pour ce groupe l'écart dû aux repas pris au restaurant : peu important en termes de différences, mais sensible en termes de contribution en raison de sa pondération. Le coût de la main-d'oeuvre et celui des locaux jouent assurément un rôle plus grand que celui des produits alimentaires dans les charges d'un restaurant et cet écart doit être placé dans un autre cadre, celui de l'évolution des services.

Boissons et tabacs

Ce groupe ne contribue que très peu à l'écart total; sa différence d'évolution est l'une des plus faibles parmi les groupes de dépenses.

Les écarts observés pour certains postes de dépenses (vin blanc du pays, eaux minérales, ...) sont soit positifs, soit négatifs, et leurs contributions se compensent. Ils s'expliquent avant tout par des différences d'assortiment et des fluctuations d'échantillonnage.

Le seul écart qui ait un intérêt concerne les boissons prises au restaurant. Leur renchérissement durant la période 1983-1987 se fixe à 18,7 % à Genève, 14,4 % en Suisse. Mais sur le plan des niveaux des prix, l'écart est dans l'autre sens : pour la plupart des boissons, les prix moyens relevés à Genève sont inférieurs à la moyenne nationale (en décembre 1982 et en décembre 1987). Le café crème "moyen" se facture ainsi 20 centimes de plus à Zurich qu'à Genève !

Bien que la comparaison des prix moyens soient délicate pour les repas pris au restaurant, il semble néanmoins que la différence de niveau mentionnée pour les boissons soit compensée par une différence de sens opposé pour les repas. Pour diminuer sa facture, il ne reste plus qu'à manger à l'est et boire à l'ouest.

Habillement

L'écart observé pour ce groupe est du même ordre de grandeur que l'écart général. L'habillement est le groupe qui pose le plus de problèmes aux enquêteurs chargés des relevés de prix, car une grande partie des articles n'est pas suivie d'une saison à l'autre et il faut très souvent décider s'il existe ou non un article de remplacement dont le prix puisse être enchaîné à celui du précédent.

Examinés à l'échelon des postes de dépenses, les indices sont très dispersés, autant poste par poste que région par région. Relevons que l'indice zurichois du groupe est aussi élevé que le genevois, alors que les indices bâlois et bernois sont en deçà de la moyenne suisse.

Les vêtements importés par des commerçants genevois proviennent surtout de France et d'Italie (75 % environ en 1986 et 1987; Suisse : 35 %), mais peu d'Allemagne (7 %; Suisse : 27 %) et d'Asie (3 %; Suisse : 16 %). Par conséquent, les assortiments diffèrent sensiblement à la base, sans compter les continuel disparitions et remplacements d'articles.

Des facteurs d'ordre statistique peuvent expliquer une partie de cet écart, qui existe d'ailleurs aussi durant la période 1977-1982. Les enquêtes de prix sont exécutées à Genève par des fonctionnaires spécialisés, alors que le relevé est effectué par voie postale dans d'autres régions, où les catalogues (de l'indice !) sont remplis par les commerçants, qui sélectionnent les articles eux-mêmes et n'appliquent peut-être pas exactement les mêmes critères que les enquêteurs.

Tableau 6

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, groupe "habillement"

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Habillement	7,000	115,5	119,8	4,3	3,7	0,300
dont vêtements de femme	2,295	116,6	120,4	3,8	3,3	0,087
vêtements d'homme	1,139	115,0	114,6	- 0,4	- 0,3	- 0,004
vêtements d'enfant	0,341	117,4	139,4	22,0	18,7	0,075
vêtements de bambin	0,084	120,0	176,4	56,4	47,0	0,047
lingerie	1,028	111,5	117,5	6,0	5,4	0,062
chaussures	1,432	115,7	117,1	1,4	1,2	0,020

1) Différence = indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{indice genevois} / \text{indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

Loyer

L'impact du loyer sur l'écart entre les indices suisse et genevois n'est pas une surprise en soi, mais son ampleur est très forte : ce poste pèse 18 % dans l'indice et contribue pour 1,94 point à la différence totale de 4,02 points. Cet écart n'est pas dû au développement du parc immobilier genevois, qui pourrait pousser les loyers moyens à la hausse en raison de la différence de niveau de loyer entre les logements neufs et les plus anciens. En effet, même en excluant les neufs du calcul, le renchérissement des loyers à Genève dépasse largement la moyenne nationale durant la période 1983-1987.

Entre 1977 et 1982, rappelons-le, l'augmentation des loyers aussi bien que celle de l'indice général est plus faible à Genève qu'en moyenne suisse.

En termes de niveau des loyers (voir tableau 7), on constate que les loyers moyens genevois sont supérieurs à la moyenne suisse, sauf pour les petits logements (1 et 2 pièces); il faut cependant remarquer que les loyers moyens dans les villes de Zurich et Berne sont eux aussi au-delà de la moyenne nationale, bien que légèrement inférieurs aux loyers genevois (à l'exception, ici encore, des petits logements).

Tableau 7

Loyer mensuel moyen en novembre 1982 et novembre 1987, selon le nombre de pièces¹⁾, en francs

	Novembre 1982			Novembre 1987		
	Logement de ... pièces			Logement de ... pièces		
	2	3	4	2	3	4
Suisse	403	491	613	501	603	761
Canton de Genève	379	530	705	486	674	896
Canton de Bâle-Ville	432	516	692	498	606	803
Ville de Berne	419	516	710	483	597	821
Ville de Zurich	506	560	692	603	675	846
Parmi les plus chers :						
Zollikon (ZH)	648	835	1 030	752	933	1 244
Kusnacht (ZH)	552	671	926	762	873	1 155
Kilchberg (ZH)	570	776	833	709	911	1 100
Parmi les moins chers :						
Le Locle	192	226	301	223	262	346
Saint-Imier	170	241	332	197	287	400
La Chaux-de-Fonds	229	274	378	270	325	441

1) Cuisine et fractions de pièces non comprises.

Ces écarts d'évolution et de niveau peuvent sans conteste être attribués à l'un des facteurs économiques envisagés au point 3.3 : le marché du logement n'est pas unifié à l'échelon national et la pression sur le territoire est particulièrement forte à Genève.

La demande de logements est soutenue, notamment,

- . par l'attractivité légendaire du canton-ville : prospérité économique et développement, appel de main-d'oeuvre;
- . par les changements intervenant dans la structure des ménages; leur effectif progresse plus rapidement que celui de la population en raison par exemple du vieillissement de celle-ci et de la décohabitation croissante (enfants quittant leurs parents de plus en plus tôt pour vivre seuls ou en couple, divorces, ...); ces changements suivent un rythme assez lent, mais leur action est profonde, elle est aussi plus nette dans les centres urbains;
- . par la hausse tendancielle des revenus réels (du pouvoir d'achat) qui permet aux ménages - à certains du moins - de s'offrir plus d'espace et de standing que le strict nécessaire.

Quant à l'offre, elle est limitée, notamment,

- . par les contraintes géographiques et la frontière nationale;
- . par le refus d'entamer la zone agricole;
- . par les prescriptions légales en matière de gabarits, qui restreignent la "fuite vers le haut".

Sans entrer plus avant dans la problématique et le fonctionnement du marché du logement, ces quelques éléments permettent de comprendre qu'une situation de demande accentuée qui se heurte à une offre en stagnation ne peut que pousser les loyers à la hausse.

Chauffage et éclairage

Ce groupe ne contribue qu'à raison de 0,25 point à l'écart total; la différence relative entre les deux indices (7,3 %) est cependant marquée (voir tableau 8).

Cet écart est imputable principalement à l'électricité, dont le prix n'est pas fixé par un mécanisme de marché, mais par les pouvoirs publics. Durant la période considérée, les prix de l'électricité progressent de 27,1 % à Genève, 22,3 % à Bâle-Ville, 16,2 % à Berne, 12,6 % à l'échelon suisse et ils restent stables à Zurich. En termes de niveau des prix en décembre 1987, le classement n'est pas identique : Genève (l'électricité la plus chère), la moyenne nationale, Berne, Bâle, Zurich. Ces écarts d'évolution sont assez typiques du processus d'adaptation des prix fixés par les pouvoirs publics : ceux-ci ne peuvent pas être ajustés souvent et leurs variations sont alors d'amplitude marquée. Dans la décision tarifaire, les options politiques (politique énergétique, incitations à consommer ou à économiser, ...) comptent sans doute autant que les coûts de production.

L'écart observé pour le gaz est de même nature que celui mentionné pour l'électricité. Mais le classement en termes de niveau des prix à fin 1987 est différent : Zurich (le gaz le plus cher), la moyenne nationale, Genève (sensiblement au-dessous), Bâle, Berne. Pour le mazout, la différence est négligeable: elle pourrait n'être due qu'à un décalage temporel, tant ce prix est sujet à fluctuations. En décembre 1987, le prix du mazout à Genève est très légèrement en deçà de la moyenne suisse.

Les combustibles solides enregistrent à Genève une hausse inférieure à celle relevée dans l'ensemble du pays; la situation est parallèle en termes de niveau des prix à fin 1987. La demande de bois de chauffage et de charbon n'est sans doute pas très attisée dans le canton.

Tableau 8

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, groupe "chauffage et éclairage"

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Chauffage et éclairage	5,000	68,6	73,6	5,0	7,3	0,250
Mazout	3,329	46,9	47,7	0,8	1,7	0,025
Combustibles solides	0,092	111,2	106,6	- 4,6	- 4,1	- 0,004
Electricité	1,483	112,6	127,1	14,5	12,9	0,215
Gaz	0,096	97,0	112,4	15,4	15,9	0,014

1) Différence = indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{indice genevois} / \text{indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

Aménagement et entretien du logement

Ce groupe ne contribue qu'à raison de 0,06 point à l'écart général; les différences absolue et relative sont, elles aussi, très ténues.

Les prix sont relevés à l'échelon national uniquement et de manière centralisée pour plusieurs postes de dépenses : meubles de living et chambre à coucher, machines et appareils électro-ménagers, cuisinières à gaz, réparations effectuées par des tiers. Il a été estimé lors de la conception de l'indice que les prix y relatifs étaient unifiés et qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des relevés régionaux. En termes de pondération, les postes de dépenses pour lesquels les prix sont observés à Genève ne représentent que la moitié environ d'un groupe dont le poids total dans l'indice est de 6 % (voir annexe, p. 34).

Des écarts relatifs sensibles, mais de contribution infime, apparaissent pour les meubles de cuisine, les rideaux, la vaisselle et les couverts, les produits de lessive (!).

Les autres indices régionaux ne sont pas moins dispersés et les prix moyens calculés pour les variétés considérées comme homogènes ne fournissent aucun élément d'explication bien net. A titre d'exemple, les produits de lessive ne sont pas plus chers à Genève qu'en moyenne suisse, malgré une augmentation sensiblement plus forte à l'échelon cantonal. Compte tenu de la nature des biens de ce groupe et du nombre de prix relevés, les écarts observés sont dus sans doute à des fluctuations d'échantillonnage et à des effets de base, ainsi qu'à des modes d'approvisionnement différents.

Transports et communications

Pour ce groupe, les écarts absolu et relatif sont faibles, ainsi que la contribution à l'écart total (voir tableau 9).

Ce groupe comprend plusieurs postes pour lesquels les prix sont unifiés et relevés de manière centralisée : chemins de fer, services postaux et téléphoniques, voitures neuves et d'occasion, assurances RC; leur pondération représente plus de la moitié de celle du groupe.

L'écart relatif le plus important est enregistré pour les transports publics urbains : progression de 32,7 % à Genève, contre 10,9 % en moyenne nationale, 21,2 % à Zurich, 15,7 % à Berne, 0,1 % à Bâle. Notons que l'introduction d'abonnements avantageux (abonnements dits "écologiques" et autres tarifs visant à encourager le recours aux transports publics) s'est faite à Genève plus tard que dans les villes alémaniques. L'écart susmentionné est ainsi imputable en partie à un décalage temporel.

La hausse des services d'entretien des automobiles, déjà plus forte que celle du niveau général des prix, est plus marquée à Genève qu'en moyenne suisse. En décembre 1987, l'heure de mécanicien-auto est plus chère dans les villes (Zurich, Bâle, Genève; pas de données disponibles pour Berne) que dans le reste du pays. Un effet de base - prix moyen relativement faible en décembre 1982 - explique le léger écart genevois par rapport à Zurich, Bâle et probablement Berne. Mais la différence de niveau entre les villes et le reste de la Suisse obéit sans doute à des motifs d'ordre économique (coûts des locaux et de la main-d'oeuvre ? garages spécialisés et marques prestigieuses plus présents dans les villes).

Pour l'essence, l'écart est minime en valeurs absolue et relative, mais la pondération de ce poste est suffisamment importante (3,052 %) pour qu'une contribution sensible en découle. Quoi qu'il en soit, l'essence n'est pas plus chère à Genève que dans le reste du pays et les fluctuations permanentes de son prix expliquent d'éventuels décalages temporels entre indices régionaux.

Tableau 9

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, groupe "transports et communications"

	Pondération	Indice		Différence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contribution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Transports et communications	14,000	104,6	105,6	1,0	1,0	0,144
dont transports publics						
urbains	0,249	110,9	132,7	21,8	19,7	0,054
essence	3,052	73,9	75,3	1,4	1,9	0,043
services d'entretien des voitures	1,775	126,7	129,7	3,0	2,4	0,055

1) Différence = Indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{Indice genevois} / \text{indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

Santé et soins personnels

Le faible écart de ce groupe masque deux fortes différences de signe opposé qui se compensent (voir tableau 10).

L'écart observé pour les prestations médicales résulte d'une variation artificielle. En juin 1981, le Conseil d'Etat de Genève fixe pour les prestations médicales un tarif-cadre fondé sur un système de points; le point vaut alors 50 centimes. Ce tarif-cadre soulève des protestations de la part des caisses-maladie, qui obtiennent en août 1984, par arrêté du Conseil fédéral, que le point soit ramené à 45 centimes.

L'augmentation des tarifs hospitaliers à Genève, quant à elle, se détache non seulement de la moyenne nationale, mais aussi de celle des autres régions pour lesquelles l'indice est calculé. Sa contribution à l'écart total est de 0,383 point. L'ajustement de ces tarifs découle de la politique du Conseil d'Etat en matière de coûts de la santé.

De manière générale, les frais d'hospitalisation - en termes de coûts - sont supportés conjointement par l'ensemble des contribuables, par voie de subventions, et par la clientèle, dont les caisses-maladie payent des factures fondées sur les tarifs entrant dans l'indice. La politique tarifaire actuelle a pour effet de diminuer la part de financement assurée par les subventions (le contribuable) et d'augmenter celle qui est assurée par les patients et leurs caisses-maladie.

Tableau 10

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, groupe "santé et soins personnels"

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Santé et soins personnels	8,000	116,5	117,2	0,7	0,6	0,050
dont coiffeurs						
pour dames	0,654	116,5	119,6	3,1	2,7	0,020
prestations						
médicales	2,270	111,2	93,8	- 17,4	- 15,6	- 0,394
tarifs hospitaliers	1,173	137,9	170,6	32,7	23,7	0,383

1) Différence = indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{indice genevois} / \text{indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

En termes de niveau des prix, il convient de noter que la progression des tarifs hospitaliers observée à Genève entre 1983 et 1987 ne s'est pas pour autant traduite par un écart de niveau à fin 1987. Bien que l'existence d'éventuelles taxes d'entrée (du type de celle introduite début 1988 à l'Hôpital cantonal de Genève) fausse un peu la simple comparaison des forfaits journaliers, les tarifs appliqués à Genève ne sont pas plus élevés que ceux de plusieurs autres hôpitaux suisses.

Les indices régionaux sont assez dispersés pour les tarifs des coiffeurs : renchérissement plus élevé à Genève, à peine plus faible à Zurich et à Bâle, sensiblement en deçà à Berne. Entre Genève et la moyenne suisse, l'écart est imperceptible pour les coiffeurs pour hommes, sensible pour les coiffeurs pour dames. Compte tenu du faible nombre de relevés de prix, des fluctuations d'échantillonnage possibles et de la dispersion des indices régionaux, cette dernière différence est sans doute à peine significative. On peut aussi se demander si ces tarifs ne sont pas sujets à des variations en "sommes rondes" : un coiffeur va-t-il procéder à des augmentations de très faible amplitude, mais relativement fréquentes, ou préférera-t-il adapter ses tarifs plus rarement, mais aussi plus substantiellement ? Le choix de la seconde solution pourrait provoquer des décalages temporels perceptibles.

Tableau II

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, groupe "Instruction et loisirs"

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Instruction et loisirs	16,000	116,5	119,2	2,7	2,3	0,429
dont appareils de photo	0,125	97,4	117,3	19,9	20,4	0,025
manifestations sportives	0,030	124,7	114,4	- 10,3	- 8,3	- 0,003
tarifs d'installa- tions sportives	0,255	123,6	115,0	- 8,6	- 7,0	- 0,022
cours	1,644	129,0	153,7	24,7	19,1	0,407

1) Différence = indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{Indice genevois} / \text{Indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

Instruction et loisirs

Pour ce groupe pris dans son ensemble, les écarts absolu et relatif sont inférieurs aux écarts totaux respectifs; la différence est cependant très marquée pour les cours (voir tableau 11, p. 25).

Les prix sont considérés comme unifiés et relevés de manière centralisée pour plusieurs postes de ce groupe : livres, appareils de TV, radio, Hi-Fi; taxes de concession radio et TV; vacances (voyages à forfait, tarifs hôteliers, appartements de vacances, camping).

Un écart assez fort, mais de faible impact, apparaît pour les appareils de photo; le faible nombre de prix relevés dans le canton suggère que cette différence est due à des fluctuations d'échantillonnage ainsi qu'à une forte rotation des assortiments.

Pour les entrées aux manifestations sportives et les tarifs des installations de sport, le renchérissement est plus affirmé dans le reste du pays qu'à Genève. Les seconds sont contrôlés en grande partie par les pouvoirs publics, propriétaires de la plupart de ces installations. Leur adaptation est par conséquent assez peu fréquente. Un éventuel décalage temporel pourrait expliquer l'évolution des premières, à moins qu'il ne s'agisse d'un phénomène de déclin de la demande (?).

L'écart observé pour les **cours** est marqué et pèse lourd en termes de contribution. A Genève, la progression de cet indice est régulière, à part un creux en 1984 rattrapé l'année suivante; il n'y a donc pas d'"accident" dans cette évolution. Notons de plus que le nombre d'informateurs est très faible et que la politique tarifaire de l'un d'eux peut avoir un impact important sur l'indice du poste. En examinant les prix moyens des heures de cours, on constate un fort effet de base (prix bas à Genève à fin 1982). En décembre 1987, les cours sont moins chers à Genève qu'en moyenne suisse; la différence de niveau est même très nette par rapport à Zurich, Bâle et Berne (ceci du moins pour les cours pour lesquels un prix moyen est calculé). Bien que le choix de cours à Genève ne soit ni plus riche ni plus pauvre que le reste du choix suisse, il se peut que sa structure soit légèrement différente et que cela vienne s'ajouter à l'effet de base susmentionné.

4.4 Période 1983-1987 : analyse par genre de biens

L'analyse des écarts d'évolution par genre de biens permet de dégager des constantes qui apparaissent mal dans l'analyse par groupe de dépenses.

L'ensemble des marchandises non durables comprend des biens dont les prix évoluent de manière très différente entre fin 1982 et fin 1987 :

- renchérissement marqué pour l'alimentation et l'habillement;
- faible renchérissement pour les boissons et plusieurs postes des groupes "aménagement et entretien du logement" (linge de maison, produits de nettoyage, ...), "santé et soins personnels" (articles de toilette) et "instruction et loisirs" (livres, articles de papeterie, ...);
- recul des prix pour les produits pétroliers.

Tableau 12

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987
Comparaison Genève-Suisse, services privés

	Pondération	Indice		Diffé- rence ¹⁾	Ecart relatif ²⁾	Contri- bution ³⁾
		CH	GE			
	%			Points	%	Points
Indice général	100,000	110,6	114,6	4,0	3,6	4,020
Services privés	42,413	118,3	123,6	5,3	4,5	2,244
Repas pris au restaurant	3,771	118,5	121,8	3,3	2,8	0,123
Bolssons prises au restaurant	2,084	114,4	118,7	4,3	3,8	0,089
Retouches aux vêtements	0,163	120,5	122,1	1,6	1,3	0,003
Réparation de chaussures	0,108	118,5	122,6	4,1	3,5	0,004
Loyer	18,000	116,1	126,9	10,8	9,3	1,942
Blanchissage et teinturerie	0,259	116,8	118,1	1,3	1,1	0,003
Réparation au logement faites par des tiers ⁴⁾	0,562	123,7	123,7	-	-	-
Transports touristiques ⁴⁾	0,212	115,3	115,3	-	-	-
Assurances RC ⁴⁾	1,253	120,3	120,3	-	-	-
Service d'entretien des voitures	1,775	126,7	129,7	3,0	2,4	0,055
Service des colffeurs	0,909	117,5	119,7	2,2	1,9	0,020
Prestations médico- dentaires ⁴⁾	1,848	118,5	118,5	-	-	-
Prestations médicales	2,270	111,2	93,8	- 17,4	- 15,6	- 0,394
Développement photo	0,261	93,0	94,5	1,5	1,6	0,004
Réparation radio, TV	0,278	122,9	124,2	1,3	1,1	0,004
Manifestations sportives	0,030	124,7	114,4	- 10,3	- 8,3	- 0,003
Cinéma, théâtre, concerts	0,486	119,4	121,1	1,7	1,4	0,009
Tarifs des installations sportives	0,255	123,6	115,0	- 8,6	- 7,0	- 0,022
Cours	1,644	129,0	153,7	24,7	19,1	0,407
Vacances ⁴⁾	6,245	123,2	123,2	-	-	-

1) Différence = indice genevois - indice suisse.

2) Ecart relatif = $100 \times (\text{indice genevois} / \text{indice suisse}) - 100$.

3) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

4) Poste de dépenses pour lequel les prix sont considérés comme unifiés à l'échelon national et font l'objet d'un relevé centralisé.

Pour la plus grande partie des marchandises durables, les prix sont considérés comme unifiés à l'échelon national et relevés de manière centralisée.

Pour les services privés (voir tableau 12, p. 27), les valeurs des indices à fin 1987 sont moins dispersées que pour les marchandises non durables et les services publics, ceci du moins en exceptant les prestations médicales et les cours. De plus, à l'exclusion des postes dont les prix sont unifiés et des prestations médicales, manifestations et installations sportives, les écarts entre Genève et la moyenne suisse sont tous de même sens (renchérissement plus fort à Genève) et beaucoup sont d'amplitude semblable (écart relatif compris entre 1,1 % et 3,8 %).

A l'exception de l'impôt de circulation sur les automobiles, qui n'a pas varié durant la période étudiée, tous les services publics dont les tarifs sont fixés à l'échelon cantonal enregistrent des hausses supérieures à la moyenne nationale. De plus, le renchérissement des services publics est aussi plus marqué à Genève qu'en moyenne suisse durant la période précédente (septembre 1977 - décembre 1982), pourtant caractérisée par une hausse du niveau général des prix inférieure à Genève.

5. CADRE ECONOMIQUE : QUELQUES ELEMENTS D'APPRECIATION

L'homogénéité relative de l'évolution des prix des services privés et celle de leurs écarts GE/CH invitent à se pencher sur l'évolution du coût de la main-d'oeuvre, lequel peut être examiné à l'aide des résultats de l'enquête sur les salaires et traitements, effectuée chaque année en octobre par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

Durant la période 1978-1982, marquée par un renchérissement moins fort à Genève qu'en moyenne suisse, les salaires moyens masculins progressent en effet moins rapidement dans le canton que dans l'ensemble du pays. Au cours des années 1983-1986¹⁾, en revanche, les prix et les salaires masculins augmentent de façon plus affirmée à l'échelon cantonal (voir tableau 13).

Les salaires féminins enregistrent, eux, des hausses plus fortes à Genève qu'en moyenne nationale au cours des deux périodes étudiées. Cette évolution correspond probablement plutôt au rattrapage des salaires féminins par rapport aux masculins et à l'accession des femmes à des postes mieux rémunérés, lesquels se feraient ainsi plus rapidement à Genève.

Par conséquent, il est possible d'admettre un parallélisme entre l'évolution des prix, particulièrement ceux des services privés, et celle des salaires. On s'évitera le ridicule de chercher qui a commencé (de la poule ou de l'oeuf), mais on remarquera la cohérence.

1) Dernières données disponibles : 1986.

Tableau 13

Evolution des salaires (en valeur nominale) en Suisse et à Genève
Variations annuelles moyennes, en %

	1978/1982		1982/1986	
	Suisse	Genève	Suisse	Genève
Ouvriers				
Hommes	5,6	5,5	3,5	4,0
Femmes	5,6	7,8	3,6	3,8
Employés				
Hommes	5,3	5,2	3,3	3,5
Femmes	5,6	6,3	3,6	4,6

On peut aussi chercher une convergence de ce type en comparant le développement économique du canton avec celui du pays. Mais que ce soit durant la période 1978-1982 ou durant la suivante, le revenu cantonal genevois aussi bien que la rémunération totale des salariés résidant dans le canton (qui en est une composante) augmentent plus fortement que le revenu national et la rémunération correspondante des salariés (voir tableau 14). Il faut donc admettre que l'économie genevoise se développe plus rapidement que celle du pays prise globalement et que cela n'explique pas l'écart de variation des prix entre les deux périodes 1979-1982 et 1983-1987.

Tableau 14

Evolution du revenu national¹⁾ de la Suisse et du revenu cantonal¹⁾ de Genève
Variations annuelles moyennes, en %

	1978/1982		1982/1986	
	Suisse	Genève	Suisse	Genève
Revenu total	7,1	7,7	5,6	7,1
dont rémunération des salariés	7,2	7,8	5,2	5,8

1) En valeur à prix courants.

Les évolutions citées ci-dessus sont d'ailleurs corroborées par les résultats des recensements fédéraux des entreprises de 1975 et 1985 (RFE 75, RFE 85). En 10 ans, le nombre d'emplois à plein temps progresse de 7,9 % en Suisse, de 16,0 % à Genève. L'enquête cantonale sur l'emploi de septembre 1982 met en relief le redressement du taux annuel de variation des emplois : 1,2 % entre 1975 et 1982, 2,3 % entre 1982 et 1985. En raison des différences de méthode et de conventions entre le RFE 75 et l'enquête de 1982 d'une part, et le RFE 85 d'autre part, ce redressement est certainement un peu surestimé, mais les effectifs de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle (saisonniers, permis de séjour, frontaliers) confirment ces mouvements : le creux est perceptible durant les années 1977-1980, puis la tendance à la hausse se réinstalle en 1981.

Ainsi, à ce stade de la réflexion, l'écart entre le renchérissement genevois et la moyenne suisse pourrait être compris comme l'un des éléments du développement de l'économie cantonale - et même régionale, dans la mesure où la France voisine et l'ouest du canton de Vaud en profitent aussi largement - et de son dynamisme propre.

Ce dynamisme provoque notamment une pression sur le territoire - il faut de l'espace pour les entreprises et pour leur main-d'oeuvre - et une pression sur le marché du travail - il faut trouver du personnel. Alors que les pays voisins font face à des taux de chômage de l'ordre de 10 %, la Suisse, et le canton en particulier, se heurtent à un assèchement du marché du travail; les entreprises, en effet, se plaignent des difficultés qu'elles éprouvent à recruter de la main-d'oeuvre. Cet assèchement du marché du travail coexiste d'ailleurs avec un chômage de faible ampleur, essentiellement frictionnel et, à l'échelon individuel, temporaire le plus souvent.

Par ailleurs, le contingentement de la main-d'oeuvre étrangère et les difficultés à trouver un logement dans le canton freinent l'immigration et concourent largement à tendre ce marché.

Quant au marché du logement, le lecteur se reportera aux éléments d'appréciation exposés à la page 20. Bien que l'enchaînement des faits, en termes de causalité, soit très délicat en économie, on peut cependant - et les syndicats le font dans le cadre de leurs revendications - mentionner que les salaires et les loyers sont en interaction : les premiers ne se négocient pas dans le vide, mais bien par rapport au pouvoir d'achat qu'ils confèrent compte tenu des prix pratiqués dans l'espace économique en question. Cette affirmation vaut pour tous les prix, mais le loyer, de par son importance dans le budget des ménages, peut peser lourd dans la fixation des salaires par la loi de l'offre et de la demande.

6. CADRE STATISTIQUE ET FIXATION DES PRIX : QUELQUES REFLEXIONS

6.1 Niveau des prix à Genève et en Suisse : la grande inconnue

L'étude des écarts d'évolution est parfois frustrante, tant manquent les possibilités de comparer le niveau des prix entre Genève et le reste du pays. Sans cette information, les différences constatées se trouvent parfois suspendues dans le vide : on ne s'étonnerait pas d'un prix genevois rattrapant la moyenne suisse, mais on s'alarmerait peut-être d'un prix genevois qui la dépasse et s'en éloigne trop fortement. Cette frustration est cependant normale puisque l'objectif attribué à l'indice rend impossible son utilisation à des fins de comparaison des niveaux des prix (voir encadré p. 6)

Bien entendu, le lecteur qui "connaît son pays" aura bien sa petite idée sur le niveau des prix à Genève et dans le reste du pays, mais il manque cependant des données d'ordre statistique, élaborées selon les règles de l'art, qui permettent d'estimer les écarts de niveaux.

6.2 Transparence et complexité de l'indice

La construction d'un indice des prix doit satisfaire à des conditions parfois quasiment contradictoires; ainsi, on exige à la fois de l'indice qu'il mesure une réalité complexe et qu'il le fasse de manière parfaitement transparente. La seconde condition a pour conséquence notamment que le calcul se fonde sur des relevés de prix réguliers portant sur des articles proposés dans le commerce; ces prix sont ensuite traités mathématiquement de manière parfaitement claire sans qu'aucune partie du calcul ne présente de mystère. On pourrait imaginer d'autres formes de relevé ou d'autres procédures d'estimation de la variation des prix. Ainsi, pour l'habillement, par exemple, le relevé sous sa forme actuelle se heurte à de nombreuses difficultés en raison des changements continus d'assortiment. La mesure du renchérissement de ce groupe serait peut-être meilleure si l'on empruntait une autre voie : expertise de spécialistes, décomposition des coûts, ... Mais on rendrait opaque l'indice ainsi élaboré, ce qui prêterait peut-être le flanc à des critiques et des soupçons continus et affecterait ainsi la crédibilité de l'instrument.

6.3 L'influence des gros informateurs

Pour beaucoup de produits, mais particulièrement pour l'alimentation, une part importante de la distribution est assurée en Suisse par de grandes sociétés, dont plusieurs coopératives. En toute logique, les prix relevés dans ces commerces sont pondérés¹⁾ en fonction de leurs parts de marché. En raison de l'importance de ces dernières, il arrive qu'une variation de prix décidée - pour un poste de dépenses - par l'un de ces distributeurs provoque un mouvement sensible de l'indice du poste concerné.

1) Pour l'alimentation, la pondération de ces canaux de vente est explicite (dans les formules); pour les autres biens, elle est opérée à Genève par duplication des prix.

Notons que les grands distributeurs ne pratiquent pas des prix unifiés dans l'ensemble du pays pour les produits frais. Ces prix sont déterminés par les succursales en fonction des conditions d'approvisionnement et de concurrence. Il peut exister ainsi, un jour déterminé, de très nettes différences de prix entre des magasins appartenant à la même chaîne, mais situés dans des régions différentes. Par contre, pour les autres produits alimentaires (conserves, confitures, riz, pâtes, ...) et les biens non alimentaires, les prix sont unifiés, strictement ou à peu de chose près.

6.4 Fixation des prix et diffusion de leur mouvement

Bien que les manuels d'économie politique expliquent tous la loi de l'offre et de la demande et la fixation des prix et quantités d'équilibre qui en résulte, l'observation dans la réalité de ce point d'équilibre - en termes de prix surtout -, de ses déplacements et des causes de ceux-ci reste un problème complexe. Le prix d'un article déterminé varie : le doit-il à une décision du fabricant, du commerçant; les coûts et leur structure ont-ils changé; la demande a-t-elle faibli ou s'est-elle raffermie ? Un coût de production varie - coût salarial, par exemple - : comment cela va-t-il se répercuter sur les prix des biens et services, en combien de temps ? Les acteurs économiques les plus avertis parviennent peut-être à percevoir ces enchaînements pour les biens et services qu'ils produisent ou commercialisent, mais le généraliste perd beaucoup en netteté ce qu'il gagne - dans le meilleur des cas - en vue d'ensemble. Qu'on ajoute un degré à la complexité en comparant le mouvement des prix dans deux espaces économiques différents et l'on saisira à quel point l'exercice est périlleux !

Indice des prix à la consommation (décembre 1982 = 100)

Synthèse des principaux écarts d'évolution entre l'Indice suisse et l'Indice genevois, 1983-1987

Groupe, sous-groupe, poste de dépenses	Ecart relatif ¹⁾ en %	Contribution ²⁾ en points	Motif de l'écart
Indice général	3,6	4,02	
Loyer	9,3	1,94	Marché non unifié
Alimentation	3,2	0,75	
dont fruits	23,1	0,35	Volatilité des prix; modes d'approvisionnement et arrivages
produits à base de céréales	5,1	0,14	?
repas au restaurant	2,8	0,12	Marché non unifié
Services publics :			
électricité, gaz, transports publics urbains, tarifs hospitaliers, ...	8,3	0,64	Tarifs fixés par les pouvoirs publics
Cours (du groupe "instruction et loisirs")	9,1	0,41	Effet de base, différences d'assortiment, marché non unifié
Habillement	3,7	0,30	Modes d'approvisionnement, différences d'assortiment, fluctuations d'échantillonnage, mode d'enquête

1) Ecart relatif = $100 \times (\text{Indice genevois} / \text{Indice suisse}) - 100$.

2) Contribution = différence x pondération; la somme des contributions est égale à la différence entre les deux indices généraux; pour limiter les écarts dus aux arrondis, les chiffres de cette colonne ont été calculés sur la base des chiffres arrondis à deux décimales.

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100)

Postes de dépenses et pondération (en %) selon le type de prix, par groupe de dépenses

	Prix genevois ¹⁾		Prix uniformes et tarifs suisses		Total	
	Postes	Pondération	Postes	Pondération	Postes	Pondération
Alimentation	115	19,143	12	1,857	127	21,000
Boissons et tabacs	22	5,000	-	-	22	5,000
Habillement	56	7,000	-	-	56	7,000
Loyer	1	18,000	-	-	1	18,000
Chauffage et éclairage	11	5,000	-	-	11	5,000
Aménagement et entretien du logement	18	3,440	17	2,560	35	6,000
Transports et communications	9	6,596	34	7,404	43	14,000
Santé et soins personnels	42	6,152	12	1,848	54	8,000
Instruction et loisirs	25	8,336	8	7,664	33	16,000
Total	299	78,667	83	21,333	382	100,000

1) Relevés par le SCS ou par l'OFS.

Collection «Aspects statistiques»

- 1984**
- No 40 — Evolution de l'emploi dans l'industrie genevoise de 1966 à 1982 (Avril 1984, 32 pages, prix: 5 F.)
No 41 — Prix à la consommation et loyers. Evolution 1983-84 à Genève (Juillet 1984, 27 pages, prix: 5 F.)
No 42 — Recensement fédéral de la population 1980.6: Population active et mouvements pendulaires (Décembre 1984, 76 pages, prix: 10 F.)
- 1985**
- No 43 — Les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève. Résultats de l'enquête au 1^{er} juin 1984 (Mars 1985, 16 pages, prix: 5 F.)
No 44 — Recensement fédéral de la population 1980. 7: Conditions d'habitation des ménages; occupation en termes de pièces (Mai 1985, 28 pages, prix: 5 F.)
No 45 — Recensement fédéral de la population 1980. 8: Conditions d'habitation des ménages; occupation en termes de surface, statut d'occupation (Juillet 1985, 28 pages, prix: 5 F.)
No 46 — Recensement fédéral de la population 1980. 9: Conditions d'habitation des ménages par commune et quartier de la ville de Genève (Août 1985, 32 pages, prix: 5 F.)
No 47 — Le mouvement de fonds des comptes de chèques postaux à Genève de 1960 à 1984 (Septembre 1985, 16 pages, prix: 5 F.)
No 48 — Les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève. Résultats de l'enquête au 1^{er} juin 1985 (Octobre 1985, 20 pages, prix: 5 F.)
- 1986**
- No 49 — Evolution de la population étrangère à Genève 1981-1984; catégorie de permis et type de mouvement (Janvier 1986, 32 pages, prix: 5 F.)
No 50 — Evolution de l'emploi à Genève (Février 1986, 40 pages, prix: 5 F.)
No 51 — Commerce extérieur du canton de Genève selon le mode de transport (1972-1984), l'emploi et la nature des marchandises (1982-1984) (Avril 1986, 28 pages, prix: 5 F.)
No 52 — Recensement fédéral de la population 1980. 10: Structure professionnelle de la population résidente active du canton de Genève (Juin 1986, 28 pages, prix: 5 F.)
No 53 — Le point sur les statistiques de l'énergie dans le canton de Genève (Novembre 1986, 36 pages, prix: 5 F.)
No 54 — Les logements inoccupés et les locaux commerciaux vacants à Genève. Résultats de l'enquête du 1^{er} juin 1986 (Décembre 1986, 16 pages, prix: 5 F.)
- 1987**
- No 55 — Economie genevoise: rétrospective 1986 (Février 1987, 48 pages, prix: 10 F.)
No 56 — Prix à la consommation et loyers; évolution 1984-1986 à Genève (Juillet 1987, 32 pages, prix: 5 F.)
No 57 — Recensement fédéral des entreprises 1985. 1: Les administrations publiques dans le canton de Genève (septembre 1987, 43 pages, prix: 5 F.)
No 58 — Emigration des Suisses hors du canton de Genève de 1984 à 1986 (décembre 1987, 28 pages, prix: 5 F.)
- 1988**
- No 59 — Economie genevoise: rétrospective 1987 (Février 1988, 56 pages, prix: 10 F.)
No 60 — Evolution des prix à la consommation 1983-1987; comparaison Genève/Suisse (Septembre 1988, 34 pages, prix: 10 F.)

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Rédaction, commandes et envoi:

Service cantonal de statistique, 8, rue du 31-Décembre
Tél.: (022) 87 67 07

Case postale 36, 1211 Genève 6
Compte de chèques 12-6310

Prix de ce numéro: 10 F.